

REGULARISATION au BUDGET de 1954 des versements effectués pour les contingents communaux.

Le MAIRE donne lecture du rapport.

Saint-Denis, le 28 Février 1955

Mesdames,
Messieurs,

Les contingents communaux ci-après, pour les exercices 1954 et antérieurs, ont été payés en totalité par le Receveur Municipal sur une circulaire de la Trésorerie Générale, savoir:

Assistance aux Vieillards, 4ème acompte 1954 ..	573.000.-	
Assistance à l'enfance, solde 1951	969.699.-	
Assistance à l'enfance, liquidation complémen- taire 1952	127.784.-	
Assistance à l'enfance, solde 1952	1.541.583.-	
Assistance à l'enfance, solde 1953	735.965.-	
En acquiesçant les provisions versées au titre de 1954, sur les crédits disponibles du budget, savoir:		

Mandat n° 2974 an. XXXVII, art. 5

Assistance aux Vieillards 1954... 123.000.-

Mandat n° 2961 ch: XXXVII N° 40

Assistance à l'enfance 1953	540.000.-	663.000.-

Il reste donc à régulariser la dépense de :	3.285.031.-
	=====

En conséquence, je vous demande, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir voter par autorisation spéciale, la régularisation de la dépense de 3.285.031 Frs, montant des versements effectués sur le budget de 1954./.

Le Sénateur-Maire,
Signé: OLIVIER

Adopté à l'unanimité.

*Lu et soumis à l'approbation
de Monsieur le Préfet
Saint-Denis le 10 Mai 1955
P. le Secrétaire Général
P. le Chef de Division délégué
Signé: J. Rauber*

*Approuvé
Saint-Denis le 12 Mai 1955
P. le Préfet et par délégation
le Secrétaire Général
Signé: P. Chateaubert*